

CONDITIONS DE VENTE DE LA VILLA SOALIC, MAISON D'HÔTES DE CHARME

INFORMATION PREALABLE

Nos tarifs sont différents et varient selon nos types de chambres et en fonction de la saison. Vous pouvez les retrouver directement sur notre site internet.

Nous proposons la table d'hôtes sous forme de tapas créoles maisons et artisanales salés et sucrés 100% locaux pour le diner du vendredi au mardi inclus à réserver au moins 24 heures à l'avance. Menu 34€ / personne.

Pas de diner le mercredi et jeudi. Des restaurants vous seront proposés à votre arrivée.

La réservation pour les massages est à réaliser de préférence au moins 48 heures à l'avance sous réserve de disponibilités.

Nous proposons un service de bagagerie à 5€/bagage/jour. Merci de nous en faire la demande par mail à contact@villasoalic.com. Le parking ne sera disponible que durant la durée de votre séjour au sein de notre établissement.

Vos lits seront faits à votre arrivée. Les chambres peuvent être nettoyées tous les 2 jours sur demande au propriétaire. Les draps et linge de toilette sont changés tous les 4 jours. Un changement quotidien du linge de toilette sera facturé 6€ et des draps sera facturé 8€. Si vous souhaitez accueillir vos amis ou votre famille la journée, merci de nous consulter. Pour la tranquillité d'autres vacanciers, vos hôtes ne peuvent venir qu'après notre autorisation et sur une courte période. Les invités ne peuvent pas rester pour dormir.

Règlement intérieur :

La Villa Soalic ne convient pas aux enfants de moins de 12 ans.

Nous n'acceptons pas les animaux de compagnie à La Villa Soalic.

Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur de la Villa, ainsi que dans les chambres. Aucune fête, ni soirée n'est autorisée.

L'arrivée sur les lieux se fait à partir de **15h00** et la chambre est à rendre au plus tard à **10h00** le jour du départ. Vous pourrez profiter des espaces communs jusqu'à 11h00.

Article 1 – Objet

Ce contrat est destiné à l'usage exclusif de la réservation de séjours en chambres d'hôtes. Le meilleur accueil sera réservé à nos hôtes. Le propriétaire s'engage à assurer personnellement l'accueil des vacanciers avec toutes les attentions souhaitables permettant de faciliter leur séjour et la connaissance de la région.

Article 2 - Durée du séjour

Le client signataire du présent contrat, conclu pour une durée déterminée, ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux.

Article 3 - Réservation et Conclusion du contrat

La réservation devient effective dès lors que le client aura fait parvenir au propriétaire un acompte de 30% du séjour total. Le complément du séjour ainsi que les prestations supplémentaires consommées sur place seront à régler, au plus tard, le jour du départ avant 10h00.

Article 4 - Acceptation de l'offre

Les réservations effectuées par le client se font par le biais de notre site internet sur notre plateforme de paiement Stripe. Par la conclusion de la sélection d'une chambre au sein de notre Maison d'hôtes de Charme sur la plateforme de vente à distance et de la confirmation de la réservation en ligne, le locataire a explicitement déclaré avoir lu et accepté toutes les conditions. La réservation est réputée confirmée dès la réception du mail de confirmation. En cas de demande de réservation par d'autres moyens (e-mail, téléphone, etc.) la réservation est effective dès l'envoi d'un email de confirmation de réservation par l'établissement.

Article 5 - Annulation par le propriétaire

Lorsqu'avant le début du séjour, le propriétaire annule ce séjour, il doit informer le client par lettre recommandée avec avis de réception.

Le client sans préjuger des recours en réparation des dommages éventuellement subis, sera remboursé immédiatement des sommes versées.

Article 6 – Arrivée/Départ

Le client doit se présenter le jour précisé entre 15h00 et 19h00. En cas d'arrivée tardive ou différée, le client doit prévenir le propriétaire.

Le client devra, le jour de son départ, libérer la chambre au maximum à 10h00. Il pourra, s'il le souhaite, profiter des espaces communs jusqu'à 11h00. Tout départ tardif de la chambre sera facturé par le prix d'une nuit supplémentaire.

Article 7 - Petits déjeuners

Les petits déjeuners sont servis entre 7h00 et 9h00. Une marge de 1/4 d'heure avant cette plage horaire est acceptée, sur demande du client.

Possibilité d'obtenir un petit déjeuner à emporter en nous prévenant au moins 24 heures à l'avance (supplément de 5 euros par petit déjeuner).

Possibilité d'avoir un petit déjeuner végétarien ou sans gluten en nous prévenant au moins 48 heures à l'avance. (supplément de 15 euros par personne).

Article 8 - Règlement du solde

Le solde est à régler au cours de votre séjour ne dépassant pas le jour du départ à 10h00. Les consommations et les prestations supplémentaires non mentionnées dans le contrat ou le devis seront à régler en fin de séjour au propriétaire avant 10h00 également.

Article 9 - Taxe de séjour

La taxe de séjour est un impôt local que le client doit acquitter auprès du propriétaire qui la reverse ensuite au trésor public.

Chaque personne adulte (18 ans ou plus) doit payer 0,80 € par nuitée.

Article 10 - Utilisation des lieux

Le client devra respecter le caractère paisible des lieux et en faire un usage conforme à leur destination. Il s'engage à rendre les chambres en bon état et devra déclarer toute dégradation dont il pourrait être responsable et à en assumer les réparations.

L'ensemble de la maison est un espace non-fumeur.

Article 11 - Capacité

Le présent contrat est établi pour un nombre précis de personnes. Si le nombre de clients dépasse ce nombre, le propriétaire est en mesure de refuser les clients supplémentaires. Ce refus ne peut en aucun cas être considéré comme une modification ou une rupture du contrat à l'initiative du propriétaire, de sorte qu'en cas de départ d'un nombre de clients supérieur à ceux refusés, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Article 12 - Animaux

Les animaux ne sont pas admis. En cas de départ d'un client motivé par le refus de son animal, aucun remboursement ne peut être envisagé.

Article 13 - Convention de preuve

La saisie des informations bancaires requises, ainsi que l'acceptation des présentes conditions générales et du mail de confirmation de réservation, constitue une signature

électronique qui a, entre les parties, la même valeur qu'une signature manuscrite. Les registres informatisés conservés dans les systèmes informatiques de la Villa Soalic seront conservés dans des conditions raisonnables de sécurité et considérés comme les preuves des communications, des commandes et des paiements intervenus entre les parties.

Article 14 - Force majeure

La force majeure s'entend de tout évènement extérieur aux parties présentant un caractère à la fois imprévisible et insurmontable qui empêche soit le client, soit l'établissement d'assurer tout ou partie des obligations prévues au contrat. Sont considérés comme cas de force majeure ou cas fortuit ceux habituellement reconnus par la jurisprudence des Cours et Tribunaux français. Chaque partie ne pourra être tenue responsable à l'égard de l'autre partie en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un évènement de force majeure. Il est expressément convenu que la force majeure suspend, pour les parties, l'exécution de leurs obligations réciproques et que chaque partie supporte la charge des frais qui en découlent. Néanmoins, en cas d'impossibilité d'accéder à La Villa Soalic (route coupée, alerte rouge cyclonique ou confinement total), un remboursement sera effectué ou une modification des dates de séjour pourra être réalisée.

Article 15 - Règlement des litiges

Les présentes Conditions générales de vente sont régies par la loi française sans faire obstacle aux dispositions impératives protectrices éventuellement applicables du pays de résidence des consommateurs.

Article 16 - Modification des dates de séjour

- Une modification des dates de séjour est possible si elle intervient plus de 21 jours avant le début du séjour, un changement de dates pourra être effectué dans la mesure du possible.
- Si une modification des dates de séjour est demandée moins de 21 jours, soit 504 heures avant le début du séjour, le voyageur ne pourra en aucun cas modifier sa réservation, sauf cas de force majeur (confinement ou fermeture de la route).

Article 17 - Annulation par le client

Toute annulation doit être notifiée par mail adressé à La Villa Soalic.

La date et l'heure de réception de cet email seront pris en compte pour le calcul du délai d'annulation.

a) Annulation avant le début du séjour :

- Conformément à la législation, les acomptes ne sont pas remboursable.
- Si l'annulation intervient plus de 21 jours avant le début du séjour, la Villa Soalic gardera se réserve le droit d'accorder une modification des dates de séjours dans la mesure du possible.
- Si l'annulation intervient moins de 21 jours, soit 504 heures avant le début du séjour, la totalité de votre réservation vous sera facturée et aucune modification de date de séjour ne pourra être réalisée.

b) Si le client ne se manifeste pas avant 19h00 le jour prévu de début du séjour, le présent contrat devient nul et le propriétaire peut disposer de ses chambres d'hôtes. Le paiement reste acquis au propriétaire.

c) En cas de séjour écourté, le prix correspondant au coût de l'hébergement reste intégralement acquis au propriétaire.

d) En cas de non présentation (no show), la totalité de votre réservation vous sera facturée incluant les prestations d'hébergement et de restauration et aucune modification de date de séjour ne pourra être réalisée.

Article 18 - Droit de rétractation

La réservation a été effectuée par une vente à distance. Selon la loi le droit de rétractation ne s'applique pas aux services d'hébergement achetés à distance. Une assurance d'annulation en cours de validité est conseillée.